

## PROCHAINES MANIFESTATIONS



### Fête au port

La fête au port aura lieu cette année le **samedi 16 août 2014**. Comme de coutume, la soirée sera agrémentée d'un concert et de l'habituelle tombola. Petite restauration et boissons seront également servies.

### Semaine du soir

Du **lundi 18 août au vendredi 22 août 2014** auront lieu les cinq régates et soirées de cet événement qui, cette année, fête sa dixième édition. A chaque soir sera servi un repas différent et un vin à déguster, sponsorisé par un vigneron du village. Dès le mercredi soir, des concerts live et DJ's viendront s'ajouter à la fête.

Organisation : Club nautique & Société Coopérative du Port de Founex.



### Promotions 2013-2014

Comme à l'accoutumée, les promotions des écoles primaires et secondaires auront lieu au collège des Rojalets de Coppet, le jeudi précédent le début des vacances d'été, soit le **3 juillet 2014**. Les festivités s'étendront sur tout l'après-midi.

### Fête nationale du 1<sup>er</sup> août

Comme les années précédentes, la fête du premier août aura lieu au centre communal de Founex, où seront servis repas chauds et boissons. Le programme des festivités vous parviendra prochainement par tous-ménages.

Organisée par le Comité du 1<sup>er</sup> août.



Photo : Sylvain Fasel

### Fête au village

Cette année aura lieu la douzième édition de la fête au village de Founex, du **vendredi 29 au samedi 30 août 2014**.

Les festivités prendront place dans la Grand'Rue, où se dresseront les différents stands de nos sociétés locales, les brocantes et les animations.

Organisée par l'Union des Sociétés Locales de Founex

COMMUNE DE FOUNEX

# JOURNAL COMMUNAL

N° 7 - Juin 2014

## Informations de la Municipalité

Chères Founachues, chers Founachus,

Comme de coutume, nous vous donnons ci-dessous quelques informations sur l'avancée des dossiers, des études et des travaux en cours.

#### Constructions communales - parcelle 92

Les travaux de réalisation de 4 immeubles de logements, sur la parcelle communale N° 92, vont bon train et les travaux devraient normalement être terminés d'ici la fin de l'année en cours. Concernant la valorisation des appartements, nous vous communiquerons, dans notre prochaine édition, les coordonnées de la régie immobilière en charge de ces bâtiments.

#### Route des Soufflettes - trottoir

Le Département des infrastructures et des ressources humaines ayant dûment approuvé le projet précité, nous portons à votre connaissance que les travaux débiteront le 30 juin prochain. Par avance nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera mise en place pendant toute la durée de ces travaux.

#### Etude de mobilité sur le territoire communal

L'étude concernant la mobilité et la sécurité sur tout le territoire communal est maintenant terminée. Elle a été présentée aux membres du Conseil communal lors d'une séance extraordinaire qui s'est déroulée le 16 juin dernier. La

Municipalité va donc pouvoir mettre en œuvre, durant ces prochains mois, les mesures prescrites dans le rapport en question. Nous ne manquerons naturellement pas de vous tenir informés du suivi des travaux en question.

#### STEP intercommunale de Terre Sainte

Le lundi 26 mai dernier, a eu lieu la mise en eau de la nouvelle station d'épuration de Terre sainte, située sur le territoire de la Commune de Commugny. Outre les communes de Terre Sainte, les communes de Crassier et de La Rippe, ainsi que la commune de Céligny sont rattachées à cette STEP. La gestion de celle-ci est assurée par les SITSE, Services industriels de Terre Sainte et Environs. Il y a lieu de relever que ces installations ont été réalisées dans les temps et en respectant l'enveloppe budgétaire.

Du fait du raccordement de nos canalisations à cette STEP, nous pourrions ainsi procéder prochainement à la démolition de notre propre station d'épuration, probablement dans le courant de l'automne prochain.

#### Auberge communale - aménagements extérieurs - place de jeux

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 mai écoulé, a accordé à la Municipalité le crédit nécessaire à la réalisation des travaux cités en titre. La mise à l'enquête publique de ce projet devrait intervenir tout prochainement et sans opposition les travaux pourront débuter en juillet prochain.

### Conseil communal du 26 mai 2014

Lors de sa séance du 26 mai 2014, le conseil a :

Approuvé le préavis municipal N° 42/2011-2016 concernant le nouveau règlement du Conseil communal de Founex ;

Approuvé le préavis municipal N° 43/2011-2016 concernant le programme de politique énergétique et climatique durable de la commune de Founex ;

Approuvé le préavis municipal N° 44/2011-2016 concernant une demande d'autorisation du Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte pour procéder à l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur Pyro 39 ;

Approuvé le préavis municipal N° 45/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 441'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif ;

Approuvé le préavis municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale.

#### Prochaines séances

- Lundi 6 octobre 2014 - 20 h 00  
- Lundi 8 décembre 2014 - 18 h 30

*Nous vous souhaitons de très bonnes vacances d'été !*

Prochain journal en septembre

Etat Civil	
<b>Naissances</b>	
17.01.2014	Annabelle Williams
21.02.2014	Berk Demiroz
01.03.2014	Chloé Neumann Machado
05.03.2014	Liam Sukel
13.03.2014	Méline Jaquet
17.03.2014	Edouard Jemai
19.03.2014	Lenny Dharamsey
21.03.2014	Alexander Travaglini
02.04.2014	Gemma Bürki
03.04.2014	Abigail Jenner
24.04.2014	Léa Darqué
02.05.2014	Zion Barroga Ramos
08.05.2014	Quirine van Dijk
12.05.2014	Akash Hansen
19.05.2014	Olivia Cernat
24.05.2014	Elsa Koller
24.05.2014	Nelson Koller
<i>Félicitations aux heureux parents.</i>	
<b>Mariages</b>	
24.02.2014	Mme Lele Sun & M. Sinclair Hoffmann
12.04.2014	Mme Annalisa Stagliano & M. Christian Guay
13.05.2014	Mme Yuliya Dyomina & M. Pierre Mirabaud
<i>Tous nos vœux de bonheur.</i>	

## Rappel de lois et règlements - Taille des haies

Par ces quelques lignes, nous souhaitons vous rappeler la réglementation en vigueur concernant les haies vives :

- Toute haie doit être placée à cinquante centimètres au minimum de la limite de propriété, ou à un mètre si la parcelle voisine est en zone vigne, agricole ou intermédiaire (Art. 37, CRF).
- Pour des raisons de visibilité et de sécurité, les haies en limite du domaine public doivent être impérativement taillées.
- Sans l'accord du voisin, une haie en limite de propriété ne peut faire plus de deux mètres, ou un mètre cinquante si la parcelle voisine est en zone vigne, agricole ou intermédiaire (Art. 38, al. 1 CRF). La hauteur maximale peut toutefois être dépassée selon le retrait de la haie par rapport à son placement minimum (voir ci-dessus), soit d'une hauteur de dépassement égale au retrait multiplié par 1,5 (Art. 38, al. 2 CRF).
- Les haies, de même que les arbres empiétant sur la voie publique, doivent être taillés et élagués au plus tard le 31 juillet de chaque année (Art. 29, al. 1 du Règlement communal de police).



## Nuisances sonores

Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 19h00 et 7h00. En outre, en dehors de ces heures, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible. En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12h et 13h et le samedi à partir de 17h (Art. 41, Règlement communal de police).

Les travaux bruyants sont également interdits durant les jours de repos public, à savoir le dimanche, les jours fériés usuels, ainsi que le 26 décembre, le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier (Art. 55, RP).

De janvier à septembre, l'usage des appareils à souffler les feuilles est interdit dans le cadre de l'usage privé (Art. 41, al. 2, RP).

Il est fait exception aux règles qui précèdent pour :

- les services publics
- les travaux qu'un accident, l'intérêt ou la sécurité publics rendent urgents
- les travaux indispensables dans les métiers qui exigent une exploitation continue
- la fabrication, la vente et le transport à domicile des produits alimentaires destinés à la consommation immédiate
- les travaux indispensables à la conservation des cultures et le soin à donner aux animaux domestiques
- la protection et la rentrée des récoltes en cas d'urgence.

(Art. 57, RP)

## Plan canicule 2014

Depuis plusieurs années, la Confédération, le Canton, la Préfecture et les communes mettent en place le « Plan canicule » pour l'été à venir.

Les recommandations à suivre sont les suivantes :

-  **Se reposer, rester au frais**
  - Rester chez soi, réduire l'activité physique
  - Prêter attention aux enfants et aux seniors
-  **Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir**
  - Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
  - Porter des vêtements clairs, amples et légers
  - Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
-  **Boire régulièrement, manger léger**
  - Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
  - Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique

Conseils supplémentaires concernant les enfants :

- Protéger les enfants de la chaleur**
  - Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
  - Privilégier des activités matinales et à l'ombre
  - Ne pas exposer les enfants au soleil
  - Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
  - Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance

### Rafraîchir les enfants

- Les rafraîchir avec des douches tièdes ou un linge humide
- Leur offrir de l'eau régulièrement
- Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
- Les habiller légèrement

### Prendre grand soin des enfants malades

- Etre particulièrement attentif aux enfants atteints de maladies chroniques, cardio-vasculaires ou neurologiques
- Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
- Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



### En présence de signaux d'alerte

Appeler le médecin traitant. S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**

En cas d'urgence vitale, appeler le **144**.

